

La gestion du contentieux : faire face aux impayés

Durée conseillée

2 jours soit 14 heures

Tarif selon devis



www.abisformation.fr

FINANCE

Dans un contexte économique difficile, de nombreuses entreprises doivent faire face aux impayés clients. Si les démarches de recouvrement classiques sont sans effet, il est alors primordial de pouvoir réagir grâce aux recours juridiques existants.

Ce module vous permettra d'acquérir les connaissances juridiques minimales indispensables pour faire face aux impayés.

Format

Sur-mesure
Groupe de 12 stagiaires maximum

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- De connaître et mettre en application la phase amiable de la gestion d'un contentieux
- D'utiliser les procédures «au fond»

Public

Toute personne désirant s'initier aux meilleures pratiques de la fonction recouvrement, Crédit Managers, Responsables recouvrement, employés des services comptables

Pré-requis

Aucun

Profil Intervenant

Formateur junior, senior ou expert

- Ayant minimum 10 ans d'expérience professionnelle
- Jusqu'à plus de 10 ans d'animation de formation
- Recrutés selon un processus de sélection normé

Pédagogie

- **Démarches** : déductive, inductive, dialectique
- **Méthodes** : démonstrative, interrogative, expositive, découverte, analogique
- **Formation-action**

Formations complémentaires

Crédit Management : mieux gérer le risque clients
La Comptabilité Tiers : clients / fournisseurs

Nos pratiques qualité

- Personnalisation du contenu de formation possible, en fonction des objectifs du Client
- Remise d'un support pédagogique personnalisé et d'une attestation de fin de formation à chaque stagiaire

CONTENU

■ La phase amiable

- Les mesures conservatoires
 - La prescription
 - La saisie conservatoire
 - Les sûretés judiciaires
- Le recouvrement « pré-contentieux »
 - La mise en demeure
 - Avocats et huissiers
 - La transaction
- Les procédures rapides
 - L'injonction de payer
 - Le référé-provision
 - Le recouvrement des chèques sans provision
 - Le protêt

■ Quand et comment utiliser les procédures « au fond »

- Les mesures conservatoires
 - L'opposition
 - Les saisie-arrêts
 - La saisie conservatoire générale
 - L'hypothèque judiciaire provisoire
- Les principes généraux de la procédure civile
 - Le principe du contradictoire
 - La procédure accusatoire
 - La publicité des débats et des jugements
 - Les voies de recours
 - La compétence
- Le déroulement de la procédure
 - La procédure devant le tribunal d'instance
 - La procédure devant le tribunal de grande instance
 - La procédure devant le tribunal de commerce
- Comment préparer une affaire ?
 - La demande
 - Les preuves et le dossier

Références bibliographiques

Le recouvrement des créances au moindre coût - Tous les formulaires types

Marcel Onnainty

Éditions d'Organisation - 09/2003

ABIS FORMATION / ABIS INSTITUTION sont concepteurs de ce contenu

ABIS FORMATION / ABIS INSTITUTION - 27 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - Tél : 01 44 70 01 69 / Fax : 01 44 70 01 79

ABIS FORMATION : Sarl au capital de 10 710 € - Siret : 443 421 284 000 29 - ABIS INSTITUTION : Sarl au capital de 3 000 € - Siret : 499 850 089 000 16